

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/05/37

Date de convocation  
7 mai 2026

L'an deux mil vingt six  
le **LUNDI 18 MAI 2026** à 18 Heures 30

Date d'affichage  
12 mai 2026

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOURNIER, Maire.

Nombre de conseillers  
Exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 27

Etaient présents :

Monsieur Stéphane FOURNIER  
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Arnaud FICHEL – Madame Astrid SAVARY –  
Monsieur Anthony FIERET – Madame Sophie LOPEZ – Monsieur Thierry IMBERT –  
Madame Sophie CAYET – Monsieur Alain CAYET – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –  
Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Benoit KURCZ – Monsieur Patrick BRUGUET –  
Madame Christelle LEBAS – Monsieur Vincent HERBET – Monsieur Arnaud LEBOEUF –  
Madame Laëtitia NORMAND – Madame Aurore DEMAY-LEGUAY – Madame Haddy N'JEE –  
Madame Kelly OBERT – Monsieur Claude RICHARD – Monsieur Nicolas HALIPRET –  
Madame Hanène NEBATI - Monsieur Arthur FOURNIER

Excusés :

Monsieur Jacques NOURTIER qui donne procuration à Mme Sophie CAYET  
Monsieur Fouad AJARRAY qui donne procuration à M. Arnaud LEBOEUF  
Madame Mélanie TROCME qui donne procuration à M. Arthur FOURNIER

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Thierry IMBERT

**Objet : Désignation des conseillers municipaux, membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que, dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de huit commissionnaires titulaires et huit commissionnaires suppléants pour les communes de plus de 2000 habitants.

Il précise que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Aussi, convient-il, à la suite des récentes élections municipales, de procéder à la constitution d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) pour la commune.

Les huit commissionnaires titulaires, ainsi que les huit commissionnaires suppléants, sont désignés par le Directeur Régional des Finances Publiques, Administrateur Général des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20260518-20260537-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Monsieur le Maire propose de désigner :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<b>Président :</b> Stéphane FOURNIER	<b>Adjoint délégué en cas d'absence :</b> Anne-Caroline RATAJCZAK
FIERET Anthony	LEBOEUF Arnaud
SAVARY Astrid	LOPEZ Sophie
FICHEL Arnaud	NOURTIER Jacques
DUQUESNOY Martine	CAYET Sophie
IMBERT Thierry	KURCZ Benoit
DEMAY Aurore	N'JEE Haddy
BRUGUET Patrick	OBERT Kelly
HERBET Vincent	NOTEL Cathy
NARDY Nathalie	MONNIER Thomas
LOISON Ludovic	BUIRE Marguerite
NOURTIER Catherine	BRISDET Bassoukissa
LEFEBVRE Sophie	QUIGNON Séverine
MOGUET Guy	WALGRAEF Thomas
EVARD Ludiwine	BERROYER Patricia
EVARD Sébastien	DELPIERRE Rémy

Il est proposé d'adopter la liste telle que proposée ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas lez Arras,  
Le 19 mai 2026  
Le Maire,  
Stéphane FOURNIER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.*

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20260518-20260537-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026